

Ordre du jour :

1. Rappel : le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
2. Bilan de la programmation opérationnelle 2024
3. Présentation de la programmation opérationnelle 2025-2026
4. Dotation Innovation Expérimentation
5. Point d'avancement ATI FEDER
6. Ingénierie territoriale 2025

Présents :

Katy GUYOT, Conseillère Régionale (Région Occitanie), Henri BRIN, Conseiller Régional (Région Occitanie), Dorian GARCIA-DARNEGUY, référent territorial (Région Occitanie), Laura SOVET, référente territoriale (Région Occitanie), Mary DUPONT, Chargée de Mission Approches Territoriales Intégrées FEDER 21-27 (Région Occitanie), Christine PERRIER, Chef du service aménagement territoire et collectivités (Conseil Départemental du Gard), Célia CHAZALETTE, Chargée de mission Pacte territorial et contractualisation (Conseil Départemental du Gard), Céline DELAGE, Chargée d'études Service Ouest Héraultais à la Direction des aides départementales (Conseil Départemental de l'Hérault), Pierre MARTINEZ, Président (PETR Vidourle Camargue/CC Pays de Sommières), Christophe CORREIA, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire (CC Pays de Sommières), Claude BERNARD, Vice-Président délégué aux finances et aux marchés publics (CC Terre de Camargue), Anne ALBERT-ALLIE, Chef de projet Petites Villes de Demain (CC Terre de Camargue), Isabelle AUTIER, 9^{ème} Vice-Présidente en charge de la transition numérique, des subventions et des fonds européens (CA Lunel Agglo), Guillaume GIAI-MINIETTI, Responsable Europe/subventions/partneriats (CA Lunel Agglo), Joël TERNA, Vice-Président délégué des finances (CC Petite Camargue), Julien BOUISSOU, Subventions, recherche de co-financements et contrôle de gestion (CC Petite Camargue), Roxane RODIN, Responsable du pôle juridique et commande publique (CC Rhône-Vistre-Vidourle), Maxime CHARLIER, Directeur (PETR Vidourle Camargue), Frédéric CAMBESSEDES, chargé d'ingénierie financière et contractualisations (PETR Vidourle Camargue).

Excusés :

Sylvie THOMAS, Conseillère Régionale (Région Occitanie), Françoise LAURENT-PERRIGOT, Présidente (Conseil Départemental du Gard), Robert CRAUSTE, Président (CC Terre de Camargue), Eric GUARDIOLA, Directeur Général des Services (CC Terre de Camargue), Jérôme BOISSON, Président (CA Lunel Agglo), Isabelle DE MONTGOLFIER, 3^{ème} Vice-Présidente en charge du projet de territoire, de l'aménagement de l'espace et de l'habitat, de l'équilibre social de l'habitat (CA Lunel Agglo), André BRUNDU, Président (CC Petite Camargue), Philippe GRAS, Président (CC Rhône-Vistre-Vidourle).



Pour le PETR Vidourle Camargue :

Pierre MARTINEZ, Président du PETR Vidourle Camargue, ouvre la séance en remerciant chaleureusement la mairie d'Aimargues pour son accueil et la mise à disposition de la salle. Il procède ensuite à un tour de table pour présenter les personnes présentes et excuser celles qui n'ont pas pu assister à la réunion. Il exprime sa satisfaction d'être réuni aujourd'hui aux côtés des différents partenaires du territoire.

Il rappelle l'importance de la mission de contractualisation portée par le PETR depuis maintenant trois ans, avec un agent dédié, et souligne le rôle central du PETR en tant que facilitateur et service de proximité, réactif et disponible au service des communes et des intercommunalités.

Pierre MARTINEZ salue également le soutien constant de la Région Occitanie à l'ingénierie des territoires ruraux, ainsi que son engagement fort en faveur du financement des projets d'investissement, dans un contexte où les finances locales sont de plus en plus contraintes. Il se félicite de la dynamique de projets toujours aussi soutenue sur le territoire, avec 72 opérations identifiées dans la programmation régionale cette année.

Enfin, il tient à souligner l'implication active des conseillers régionaux, présents sur le terrain, véritables relais des politiques régionales. Leur participation aux manifestations culturelles, sportives et aux inaugurations renforce la proximité avec les acteurs locaux et consolide les partenariats.

Pour la Région Occitanie :

Katy GUYOT, conseillère régionale référente du CTO Vidourle Camargue, rappelle le cadre du contrat territorial, fondé sur des programmations annuelles validées conjointement par l'ensemble des signataires. Elle précise que ces contrats ont été conçus en cohérence avec les grandes priorités régionales.

Elle rebondit sur l'intervention de Pierre MARTINEZ concernant l'implication des élus locaux, en soulignant le rôle de médiateur et de relais de terrain que peuvent jouer les conseillers régionaux auprès des collectivités. Elle insiste sur le fait que le PETR constitue également un maillon essentiel dans le lien entre la Région Occitanie et les territoires, permettant une coordination efficace et une meilleure remontée des besoins locaux.

Katy GUYOT revient ensuite sur la programmation 2025-2026, objet de cette réunion, en soulignant qu'elle intervient dans un contexte particulier, marqué par la proximité des élections municipales. Elle indique que les projets inscrits dans la maquette seront discutés avec l'ensemble des équipes municipales nouvellement installées afin de faire le point sur les projets déposés en 2025 et non votés et de recenser les éventuels nouveaux projets des territoires. Ce travail se fera au regard des évolutions potentielles des dispositifs et modalités de programmations de la Région.

Elle tient à expliquer le décalage dans les calendriers de vote : les projets déposés en 2024 sont, pour la plupart, déjà votés ou en passe de l'être, tandis que ceux déposés en 2025 seront instruits à partir de 2026.

La programmation 2025-2026 identifie, à ce jour, 72 opérations, pour un montant total de 11 millions d'euros sollicités auprès de la Région Occitanie. Bien que cette enveloppe soit conséquente, il convient de noter que quatre opérations concentrent à elles seules près de 50 % du montant total sollicité. Il s'agit de :

- La création d'une piscine intercommunale portée par la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo ;
- La construction d'un gymnase au Lycée Lucie Aubrac de Sommières ;
- La création d'une piste cyclable le long du canal BRL, portée par la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle ;
- La construction d'une cuisine centrale intercommunale à Vauvert, portée par la Communauté de Communes de Petite Camargue.

Enfin, elle rappelle que la Région reste très vigilante à l'équilibre territorial, et souligne à ce titre le soutien renouvelé à l'ingénierie territoriale, un levier essentiel pour garantir à tous les territoires ruraux, des capacités d'animation et de montage de projets équivalentes.

Malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint, la Région Occitanie demeure pleinement engagée et continue de faire le maximum pour accompagner l'investissement local, dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie (CTO).

 *Le PowerPoint détaillant l'ensemble des points ci-dessous est joint au présent relevé de décisions.*

Le Contrat Territorial Régional 2022-2028

Dorian GARCIA-DARNEGUY rappelle le cadre d'exécution des Contrats Territoriaux ainsi que les principales évolutions en cours, notamment la dématérialisation progressive des demandes de subvention. Cette démarche vise à simplifier et moderniser les procédures administratives grâce à un outil unique de dépôt, de suivi et de paiement, dont le déploiement complet est prévu pour 2026.

Dans cette attente, les porteurs de projets peuvent effectuer leurs dépôts en ligne via la plateforme régionale <https://mesaidesenligne.laregion.fr>. À titre transitoire, des lettres d'intention pourront également être transmises pour les projets dont le démarrage est imminent, lorsque le dispositif concerné n'est pas encore ouvert sur la plateforme.

Il rappelle que tout projet sollicitant une aide régionale doit impérativement être inscrit dans le Programme Opérationnel (PO) pour pouvoir être programmé en Commission Permanente. Cependant, l'inscription d'un projet en cours d'instruction ne constitue pas un engagement financier de la part des partenaires.

Les projets retenus dans le PO 2024 concernent principalement ceux qualifiés au regard du Pacte Vert, les projets candidats à une subvention en 2024, ainsi que ceux dont le démarrage est prévu au cours de l'année. À l'inverse, les projets inéligibles ou dont le lancement n'est pas envisagé à court terme n'ont pas été inscrits dans ce programme.

Il souligne que la programmation actuelle est une programmation de transition, conçue pour offrir davantage de souplesse dans un contexte marqué par les prochaines élections municipales de 2026. La Région Occitanie a conscience comme la souligner Katy GUYOT que des ajustements interviendront à la suite de ce renouvellement des exécutifs locaux.

Enfin, il précise que la Région évolue dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, lié au projet de loi de finances 2025 et aux baisses de dotations non compensées subies en 2023 et 2024. Dans ce cadre, un recentrage des priorités s'impose sur les projets présentant un fort impact économique, social ou écologique.

Le Programme Opérationnel actuel s'inscrit donc dans une logique transitoire avant la future programmation issue du prochain mandat municipal. Les projets recevables déjà inscrits dans le PO 2024 mais non encore votés, ainsi que ceux déposés en 2024 et jugés recevables, pourront être réexaminés dans le cadre du PO 2025-2026. Les nouveaux projets déposés en 2025 seront quant à eux étudiés à la lumière du prochain mandat municipal, sauf cas particuliers de projets jugés urgents ou prioritaires.

Intervention du Département du Gard

Christine PERRIER, représentant le Département du Gard, rappelle le cadre d'intervention des Contrats Territoriaux Départementaux, mis en place sous le mandat de Denis BOUAD et réaffirmés en 2021 par la Présidente Laurence François PERRIGOT à travers le Pacte pour les Gardois. Ce Pacte pour le Gard constitue un dispositif structurant de financement des investissements locaux, garantissant la solidarité territoriale par le soutien à des actions prioritaires définies par les collectivités (cours d'écoles, équipements sportifs, voirie, espaces publics...).

Décliné en contrats territoriaux, ce dispositif constitue le support obligatoire des principales aides départementales : Traversée d'Agglomération, Monuments Historiques, Équipement rural et Crédits Départementaux d'Équipement (CDE). Ces contrats représentent un outil majeur du soutien départemental aux collectivités gardoises.

Christine PERRIER souligne en particulier le rôle du Contrat Départemental d'Équipement, qui permet de financer la création ou la réhabilitation d'équipements publics tels que stades, écoles ou foyers, pour un montant global d'environ 8 millions d'euros par an, correspondant à près de 130 projets soutenus en 2025.

Le règlement de ces contrats a été adapté en 2023 afin d'accroître leur souplesse : possibilité de superposer deux contrats non votés la même année, versement d'avances ou d'acomptes, et introduction d'un bonus écologique de 10 % pour les projets exemplaires.

Enfin, Christine PERRIER évoque le Soutien aux Services de Proximité en Milieu Rural (SSPMR), destiné aux communes rurales et à leurs groupements pour la création de petits équipements favorisant la vie locale ou le lien social (commerce multiservice, bistrot de pays...). Ce dispositif, réservé aux projets situés en zone Leader, offre une aide départementale de 25 %, plafonnée à 10 000 €.

Intervention du Département de l'Hérault

Céline DELAGE, pour le Département de l'Hérault, rappelle le cadre d'intervention du Département en matière de soutien aux communes et aux EPCI. Elle indique que, sur une autorisation de programme de 15 millions d'euros, seuls 4 millions d'euros ont pu être attribués en 2025, en raison d'une situation financière particulièrement contrainte, qui n'a échappé à personne. Les perspectives pour 2026 s'annoncent similaires et aucune amélioration notable n'est envisagée à moyen terme.

Elle signale également des retards dans l'instruction des dossiers, le Département n'ayant pu, à ce jour, examiner que les demandes déposées en 2023 et 2024, tandis que les projets 2025 demeurent en attente.

Malgré ce contexte difficile, le Département de l'Hérault encourage les collectivités à poursuivre le dépôt de leurs opérations, afin qu'elles puissent être étudiées dès que les conditions budgétaires le permettront.

Bilan de la programmation opérationnel 2024

Frédéric CAMBESSEDES fait le point sur le bilan de la programmation 2024, clôturée au 31 décembre 2024. Sur les 66 opérations initialement programmées lors du comité de pilotage du 2 mai 2024 :

- 39 opérations ont bénéficié d'un soutien financier de la part de la Région Occitanie,
- 20 opérations ont été reportées à l'exercice 2025,
- 7 dossiers ont été rejetés en raison de conditions d'éligibilité non remplies ou de lettres d'intention n'ayant pas donné lieu à un dépôt officiel.

Sur le plan financier, les 39 opérations soutenues représentent un volume total de subventions accordées par la Région Occitanie de 2,7 M€. Par ailleurs :

- L'État intervient en cofinancement sur 7 de ces opérations, pour un montant total de 435 000 €,
- Les Départements du Gard et de l'Hérault cofinancent 10 projets, pour un montant d'environ 1 M€.

Comme chaque année, le PETR Vidourle Camargue a dressé un bilan détaillé de cette programmation et de la mise en œuvre du CTO. Ce bilan a été diffusé et commenté auprès des communes et des EPCI du territoire, et présenté lors du Comité Syndical du PETR.

→ Lien vers le document : [Bilan 2022-2024 CTO Vidourle Camargue.pdf](#)

Il est également précisé que certaines opérations inscrites au Programme Opérationnel (PO) 2023 pour des équipements structurants ont vu leur vote décalé à 2024. Les opérations concernées étaient les suivantes :

- Création d'une cuisine municipale à Lunel-Viel : subvention de 172 610 €,
- Construction d'une nouvelle cuisine centrale par la Communauté de Communes Petite Camargue : subvention de 400 000 €,
- Réhabilitation du stade de football à Calvisson : subvention de 80 000 €,
- Construction d'une médiathèque intercommunale au Grau-du-Roi par la Communauté de Communes Terre Camargue : subvention de 175 000 €.

Présentation du PO prévisionnel 2025

Méthodologie d'élaboration

Frédéric CAMBESSEDES retrace les principales étapes de l'élaboration du Programme Opérationnel (PO) 2025-2026 :

- De septembre à décembre 2024, une tournée des communes et des EPCI du PETR a été menée, avec 54 rendez-vous individuels permettant de faire le point sur les projets 2025, de définir le fléchage des subventions et d'orienter les communes dans leurs dépôts de demandes. Ce travail incluait également l'état d'avancement des subventions déjà notifiées, des demandes d'acomptes, des soldes ou des prorogations. Cette démarche se poursuit pour l'année 2026, avec une vingtaine de communes déjà rencontrées depuis début septembre 2025.
- De février à mars 2025, des réunions « Subventions et contractualisations » ont été organisées à l'échelle des EPCI, permettant de dresser le bilan du PO 2022-2024, de rappeler les dispositifs en vigueur et leur cadre de dépôt, de présenter les évolutions des dispositifs, et de recenser les dossiers déposés ou à inscrire au PO 2025.
- Entre mars et septembre 2025, le dialogue de gestion s'est poursuivi à travers des bilatérales entre la Région et le PETR, des extractions régulières de la Région Occitanie pour actualiser les dossiers votés ou déposés, ainsi que des relectures croisées de la maquette. Ce dialogue a été complété par le comité technique du 17 septembre 2025 à Aimargues.

L'ensemble de ce travail d'élaboration aboutit aujourd'hui, avec le comité de pilotage, à la validation du Programme Opérationnel 2025-2026.

Présentation du programme opérationnel Vidourle Camargue 2025

Le programme opérationnel prévisionnel 2025, présenté aujourd'hui, comprend 72 opérations sollicitant directement la Région Occitanie pour un montant total de 11,3 M€ sur un investissement global de 84 M€. On note une prédominance des projets liés aux espaces publics et aux équipements sportifs. Par ailleurs, la présence de 4 dossiers relevant de la doctrine « Équipements Structurants BCO » est également soulignée (Aubais, Vauvert, Calvisson, Entre-Vignes).

Au 26 septembre 2025, l'avancement de cette programmation opérationnelle prévisionnelle se caractérise par les points suivants :

- 33 opérations ont déjà été votées au cours des 4 commissions permanentes organisées en 2024 (avril – 8 votes, mai – 4 votes, juin – 16 votes, septembre – 5 votes), représentant un total de 1 724 218 € de subventions régionales.
- 39 dossiers sont encore en instance, pour un montant total sollicité de 8 379 265 €. Parmi ces dossiers, 10 concernent des demandes déposées en 2024, et 9 sont directement rattachées à l'exercice 2026.

Cette répartition met en évidence le dynamisme du territoire dans le déploiement de ses projets et la mobilisation continue des communes et EPCI autour du Programme Opérationnel.

Guillaume GIAI-MINIETTI interroge la Région Occitanie afin de savoir s'il est possible de partager une vision des dossiers instruits qui seront présentés au vote de la prochaine Commission Permanente, prévue le 3 octobre prochain.

En réponse, **Dorian GARCIA-DARNEGUY** précise que, bien que tous les arbitrages ne soient pas encore finalisés, quatre opérations sont d'ores et déjà fléchées pour un passage à cette commission :

- La tranche 1 de la piscine intercommunale portée par la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo ;
- La mission d'étude de faisabilité de solutions de mobilités collectives et partagées sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue ;
- Le projet de reconversion de l'ancienne cave viticole de la commune de Combas ;
- Une étude énergétique, accompagnée de travaux d'économie d'énergie, dans le bâtiment administratif de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

 *La maquette du programme opérationnel prévisionnel 2024 est jointe au présent compte-rendu.*

Katy GUYOT reprend la parole pour rappeler le montant total d'investissement public que représentent l'ensemble de ces opérations. Elle souligne l'importance du rôle des collectivités dans la commande publique, avec des marchés souvent attribués à des entreprises locales ou implantées en Région Occitanie. Derrière le soutien financier apporté par les collectivités se cache une retombée économique locale significative, qui contribue directement à la vitalité des territoires. C'est pourquoi il est essentiel de se coordonner entre collectivités afin d'apporter des réponses efficaces aux besoins de financement des opérations, tout en soutenant l'économie locale.

Ce Programme Opérationnel prévisionnel 2025-2026 met également en valeur la mobilisation et les cofinancements des différents partenaires financiers :

- État : 10,3 M€ pour 41 opérations, dont 13 votées à ce jour dans le cadre du CTO, représentant 4 474 617 €.
- Départements : 9,6 M€ pour 40 opérations, dont 11 votées à ce jour dans le cadre du CTO, représentant 2 089 810 €.
- Europe : 2,6 M€ pour 6 opérations, dont 1 opération programmée à ce jour dans le cadre du CTO, représentant 907 922 €.
- Autres partenaires (fonds de concours des EPCI, agences de l'État, etc.) : 2,4 M€ pour 14 opérations.

Un focus particulier est porté sur les opérations concernées par la règle des projets structurants, avec 13 opérations identifiées dans la programmation 2025-2026. Cette identification ne pose toutefois pas de difficulté en matière de priorisation. Pour rappel, la Région accompagne un projet structurant par an et par commune, quelle que soit la maîtrise d'ouvrage.

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Type de crédits
<i>Rassemblement des écoles et création de la Maison de la Petite Enfance</i>	<i>Le Grau-du-Roi</i>	<i>PETITE ENFANCE</i>
<i>Transformation de la pelouse naturelle en pelouse synthétique et passage des éclairages en LED - Terrain annexe Stade intercommunal Maurice Fontaine à Aigues-Mortes</i>	<i>CCTC</i>	<i>SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS</i>
<i>Pôle d'Echange Multimodal</i>	<i>Le Grau-du-Roi</i>	<i>PEM</i>
<i>Construction d'une cuisine sur place pour le restaurant scolaire d'Aigues-Vives</i>	<i>CCRVV</i>	<i>TRANSITION ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE</i>
<i>Création d'une halle</i>	<i>Aubais</i>	<i>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO</i>
<i>Démolition et reconstruction des vestiaires du stade d'honneur</i>	<i>Verqèze</i>	<i>SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS</i>
<i>Construction d'une cuisine centrale intercommunale</i>	<i>CCPC</i>	<i>TRANSITION ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE</i>
<i>Création d'une structure jeunesse</i>	<i>Vauvert</i>	<i>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO</i>
<i>Construction d'une école de musique intercommunale</i>	<i>CCPS</i>	<i>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO</i>
<i>Construction d'un gymnase au Lycée Lucie Aubrac</i>	<i>Sommières</i>	<i>SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS</i>
<i>Rénovation de l'EAJE et création de 13 places supplémentaires</i>	<i>Marsillargues</i>	<i>PETITE ENFANCE</i>
<i>Création d'une maison de santé pluri-professionnelle</i>	<i>Villetelle</i>	<i>MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURIPROFESSIONNELS</i>
<i>Espace mutualisé pour la vie associative</i>	<i>Entre-Vignes</i>	<i>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO</i>

Dotation Innovation Expérimentation

Pour rappel, la DIE, inscrite dans le cadre des CTO, vise à encourager les territoires dans un changement de modèle de développement, en finançant des projets innovants et alignés sur le Pacte Vert. Ouverte à tous les porteurs de projet (publics ou privés), elle repose sur une à deux thématiques par territoire pour la durée du CTO, décrites dans des fiches mesures.

Les dépenses éligibles concernent uniquement l'investissement (travaux et équipements), avec un plafond de 10 % pour les frais de maîtrise d'œuvre. Les dépenses de fonctionnement et VRD/parkings sont exclus. Chaque CTO peut mobiliser 80 000 € par an, avec un taux d'intervention maximal de 25 %, réservé aux projets exemplaires. Le seuil minimal est de 2 000 €, et l'enveloppe n'est pas reportable.

Deux fiches-actions sont actives et ont été validées en commission permanente pour le CTO Vidourle Camargue :

- Mobilités durables – avec 2 dossiers déposés : Vauvert (plan vélo) et CC Terre de Camargue (Haltes et Services Vélos, port du Grau-du-Roi)
- Initiatives économiques résilientes

À ce jour, le territoire est encore en attente de vote sur ce dispositif, tandis que d'autres opérations dans d'autres CTO ont déjà été instruites et attribuées.

ATI FEDER Vidourle Camargue



Frédéric CAMBESSEDES, en introduction, rappelle le cadre général du programme régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027, qui s'articule autour de cinq priorités stratégiques :

1. Soutien à la relance économique et à l'innovation : renforcer la compétitivité des entreprises, notamment des PME, grâce à l'innovation, la recherche et la digitalisation.
2. Transition vers une économie décarbonée : réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables.
3. Développement des mobilités douces : promouvoir des modes de transport durables, comme le vélo, la marche et les transports en commun.
4. Formation et accompagnement vers l'emploi : favoriser la formation professionnelle, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'entrepreneuriat.
5. Réduction des inégalités territoriales et soutien aux territoires en transition : accompagner le développement économique, social et environnemental des zones rurales et en mutation.

C'est cette cinquième priorité qui concerne directement notre territoire, puisque nous en assurons le suivi et la mise en œuvre dans le cadre de l'ATI Vidourle-Camargue dont la comitologie est commune avec le CTO.

Mary DUPONT rappelle le cadre d'intervention de la Priorité 5 du programme FEDER/FSE+ 2023-2027, consacrée au rééquilibrage territorial, dotée d'une enveloppe globale de 134 M€. Contrairement à la programmation 2014-2020, les territoires ne disposent plus d'enveloppes financières réservées.

Elle retrace les principales étapes de mise en œuvre : l'AMI lancé du 15 juin au 16 septembre 2022, la validation du programme par la Commission européenne le 27 octobre 2022, la sélection des territoires ATI par la Région le 16 décembre 2022 (57 ATI conventionnées sur 58 CTO), et la signature de la convention ATI entre la Région et le PETR Vidourle Camargue le 13 juin 2023.

Les remontées de projets ATI FEDER ont été closes le 31 mars 2024, après une forte affluence de dossiers fin 2023 ayant conduit à une priorisation régionale, en discussion avec les territoires, validée fin juillet 2024. Depuis la rentrée 2024, les dossiers font l'objet d'un avis de pré-sélection par les COPIL ATI, puis d'une instruction et d'une programmation progressive des crédits.

La priorisation des projets repose sur plusieurs critères : éligibilité, maturité (travaux d'ici fin 2024), qualité et caractère structurant, cohérence avec la stratégie CTO-ATI et les politiques régionales, effet levier du financement européen, et équilibre territorial dans la répartition des crédits. Les projets dont les travaux débiteront ultérieurement seront examinés en 2025 selon les disponibilités financières.

Le COPIL ATI a pour mission de mettre en œuvre la stratégie du territoire, d'assurer la cohérence des financements et de pré-sélectionner les opérations en conformité avec la Priorité 5 et les principes européens (égalité, inclusion, développement durable).

En lien avec la priorisation régionale, trois opérations ont été présélectionnées sur l'ATI Vidourle Camargue :

- La crèche EAJE de 20 places à Entre-Vignes (COFIL du 8 octobre 2023),
- La requalification de la place des Martyrs de la Résistance et de la rue Louis Médard à Lunel (consultation écrite, octobre 2024),
- La création du Parc Nelson Mandela à Vauvert, issue de la réhabilitation de la friche de l'ancien collège La Vallée Verte (consultation écrite, mars 2025).

Détails des projets priorités au titre de l'ATI FEDER Vidourle Camargue

Porteur du projet	Nom du projet	Etat d'avancement	Assiette €	FEDER maxi €*	% FEDER
Commune d'Entre-Vignes	Construction d'une crèche EAJE de 20 places sur la commune d'Entre-Vignes	Voté Demande d'acompte en cours de traitement et d'instruction	1 139 169€	271 660€	23,85%
Commune de Lunel	Requalification de la place des Martyrs de la Résistance et de la rue Louis Médard	Voté Demande d'acompte en cours de traitement et qui sera payée d'ici la fin d'année.	1 513 203,67€	907 922,20€	59,9%
Commune de Vauvert	Réhabilitation de la friche de l'ancien collège « La vallée verte » en créant le Parc Nelson Mandela.	Déposé en cours d'instruction.	1 466 475,76€	195 100€	13,3%

*Montant FEDER maximum attribuable sous réserve de l'issue de l'instruction (définition de l'assiette éligible, éventuelle proratisation des autres cofinancements, commande publique notamment).

Pierre MARTINEZ interroge sur les écarts de taux d'intervention du FEDER, variant de 13 % à 60 % selon les projets. **Frédéric CAMBESSEDES** et **Mary DUPONT** expliquent que ces différences s'expliquent par la présence ou non de cofinanciers. Ainsi, pour le projet de la commune de Vauvert, plusieurs partenaires interviennent déjà – notamment l'ANRU, la Région Occitanie et la Communauté de communes Petite Camargue –, ce qui réduit mécaniquement la part de financement européen. À l'inverse, pour la commune de Lunel, seuls la Région et l'Europe cofinancent l'opération, ce qui explique un taux d'intervention FEDER plus élevé. Le taux maximum applicable de FEDER est de 60%.

Détails des projets priorités au titre de la priorité 3 sur le territoire Vidourle Camargue

Mary DUPONT, en charge également du suivi de la priorité 3 relative aux mobilités douces urbaines, précise que celle-ci a connu une situation similaire à la priorité 5, marquée par une saturation des pré-dépôts. Cette situation a conduit à la clôture des remontées de projets et à une priorisation par territoire. Dotée d'une enveloppe plus restreinte de 21 millions d'euros, cette priorité a permis à la Région de retenir trois opérations sur le territoire Vidourle-Camargue.

Porteur du projet	Nom du projet	Etat d'avancement	Assiette €	FEDER sollicité*	% FEDER
Commune de Le Grau-du-Roi	Aménagement de déplacement doux en site propre du Centre-ville rive droite au Pont des Abîmes	Voté en septembre	648 572,38 €	95 486,54€	14,7%
Commune de Lunel	Réalisation d'une piste cyclable, avenue Gaston Baissette	Déposé en cours d'instruction	627 195,97€	206 717,28€	32,9%
Lunel Agglomération	Piste cyclable Lunel Ambrussum Villetelle	Déposé	900 000€	450 000€	13,3%

*Montant FEDER maximum attribuable sous réserve de l'issue de l'instruction (définition de l'assiette éligible, éventuelle proratisation des autres cofinancements, commande publique notamment).

Guillaume GIAI-MINIETTI questionne ensuite la possibilité pour la Région Occitanie de procéder à des mouvements de maquette financière entre des priorités moins consommées et celles arrivant à saturation. **Mary DUPONT** précise que ce n'est pas envisagé à ce stade. Si des crédits venaient à se libérer (à la suite de non-réalisations ou à une sous-programmation), ils seraient réorientés en priorité vers les territoires les moins dotés, ce qui n'est pas le cas du territoire Vidourle Camargue. Elle ajoute qu'il est possible qu'il n'y ait qu'une seule phase de priorisation sur cette programmation et qu'aucune nouvelle vague de pré-dépôts ne soit examinée. Enfin, elle confirme que la maquette de la Priorité 5 est aujourd'hui totalement fléchée et qu'aucune nouvelle remontée de projets n'est prévue. Si des crédits complémentaires devenaient disponibles, les chefs de file territoriaux seraient informés.

Pour le suivi global de l'avancement du programme FEDER/FSE+ 2021-2027, elle invite l'ensemble des participants à assister au Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI), qui se tiendra le 16 octobre 2025 à la Région Occitanie, à Montpellier.

Frédéric CAMBESSEDES rappelle, en cohérence avec l'introduction de Madame Katy GUYOT, que dans le cadre des Contrats Territoriaux Ruraux 2022-2028, le Conseil Régional Occitanie vise à renforcer l'ingénierie territoriale en :

- Développant les compétences des territoires et le partenariat avec la Région,
- Inscrivant ce partenariat dans la durée via une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO),
- Simplifiant la gestion administrative de l'ingénierie territoriale,
- Favorisant le réseautage par le Réseau régional des Développeurs Territoriaux,
- Accompagnant les territoires via une campagne régionale d'audits-conseils auprès des PETR.

Chaque PETR signe une convention partenariale d'objectifs, qui fait l'objet d'un bilan annuel. Cette année, la Direction de l'Action Territoriale a conduit une évaluation du dispositif de soutien à l'ingénierie des territoires ruraux afin d'en juger la cohérence et l'efficacité. Les résultats ne sont pas encore connus.

La CPO définit notamment le programme d'actions pour le Contrat Territorial Occitanie (CTO) :

1. Soutien financier aux projets et actions de communication des collectivités,
2. Mise en œuvre des politiques régionales de contractualisation (CTO et BCO),
3. Coordination avec les autres démarches territoriales,
4. Animation du Conseil de développement.

Le PETR Vidourle-Camargue est chargé de :

- Animer et assurer le secrétariat du CTO et du BCO,
- Établir et suivre le programme opérationnel du CTO, en lien avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader),
- Animer le partenariat sur le territoire et aider au montage de projets des collectivités manquant d'ingénierie,
- Mettre en œuvre la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des CTO ruraux 2022-28,
- Servir de relais de proximité des directions et agences régionales,
- Participer au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux.

Ces missions peuvent également s'articuler avec d'autres priorités régionales, telles que l'alimentation, le tourisme, le patrimoine, la rénovation énergétique, la pêche ou l'aquaculture.

Pour l'année en cours, la Région Occitanie a voté une contribution financière de 33 500 € pour cette ingénierie spécifique lors de la commission permanente de juin 2025.

Remerciements

Katy GUYOT tient à adresser ses remerciements à Dorian GARCIA-DARNEGUY, dont le contrat arrive à son terme à la fin du mois. Elle salue la qualité de son travail, réalisé avec brio et grande disponibilité dans le cadre de son intérim. Elle souligne qu'il a su être rapidement opérationnel et pleinement engagé. Elle lui adresse tous ses vœux de réussite pour la suite de son parcours professionnel.

Elle en profite également pour saluer le retour de Laura SOVET, qui reprend ses fonctions au sein de la Direction de l'Attractivité Territoriale, en charge du suivi du CTO Vidourle Camargue.

En conclusion, **Pierre MARTINEZ** remercie chaleureusement les services du PETR, et tout particulièrement Frédéric CAMBESSES, chargé de l'ingénierie financière, ainsi que Maxime CHARLIER, directeur du PETR, pour leur disponibilité, leur accompagnement et leurs conseils, qu'il qualifie de précieux pour l'ensemble des élus et des techniciens du territoire.

L'ordre du jour est clôturé.

Pierre MARTINEZ
Président du PETR Vidourle Camargue

